

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO

MAIRIE
de
LA CHAPELLE-AUX-FILTZMEENS
35190



Place de la Mairie – 02.99.45.21.35

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 aout 2021 – 19h00

L'an deux mille vingt et un le trente et un août à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de la Chapelle aux Filtzmeens proclamés élus par le bureau électoral à la suite du scrutin du quinze mars deux mille vingt se sont réunis dans la salle du conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2121-10, L 2122-8 et L 2122-9 du code général des collectivités territoriales.

Présents : MAINGUY Julien, M. MORIN Johann, M. RIVIERE Arnaud, M. VIART Benoit, M. ROBIN Patrick, M. AUVRET Miguel, Mme WARTEL Béatrice, M. PEREZ Bruno

Absent :

Absents excusés :

Secrétaire de séance : M. RIVIERE Arnaud

Séance levée à 20h35

Affiché le 15 septembre 2021

01.08.2021. VALIDATION DES TARIFS DE CANTINE – ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022

La convention avec Convivio a été renouvelée pour l'année scolaire 2021-2022 avec, comme chaque année, une évolution des tarifs avec la mise en application de la loi egalim. Il est proposé de répercuter cette augmentation sur le prix du repas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de fixer le tarif cantine par repas à :

- 3.50 € par enfant
- 5.40 € par adulte

Ces tarifs seront applicables lors de la rentrée scolaire 2021/2022.

Un mot sera distribué dans les cahiers de l'école pour prévenir les parents d'élèves.

VOTE A L'UNANIMITÉ

02.08.2021. VALIDATION DES TARIFS DE GARDERIE – ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022

Il est proposé au conseil municipal de ne pas changer les tarifs de la cantine pour le moment, soit 1,60€ les 45 premières minutes (de 16h45 à 17h30) et ensuite 0,95€ la demi-heure de 17h30 à 19h et le matin de 7h00 à 8h30. La commune est à peu près alignée sur les tarifs des communes alentours. Il est proposé au conseil municipal de garder le même fonctionnement du commencement de la facturation de la garderie à 16h45 et non pas 16h30, ce qui permet aux parents d'arriver avec un peu de retard sans avoir à payer la garderie. Un mot de mise en garde sera adressé aux parents si les retards sont trop répétés. Ils devront soit arriver à l'heure, soit inscrire leur enfant à la garderie.

Il est suggéré au conseil municipal de proposer un goûter plus varié, sain, bio et de saison et avec le moins de déchets possibles. Des goûters plus originaux pourront être proposés ponctuellement. Des conventions vont être étudiées avec des boulangers et des primeurs locaux. Il sera vu par la suite si cela engendre une augmentation des prix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de fixer le tarif garderie à :

- 1.60 € les 45 premières minutes
- 0.95 € la demi-heure

Ces tarifs seront applicables lors de la rentrée scolaire 2021/2022.

Un mot sera distribué dans les cahiers de l'école pour prévenir les parents d'élèves.

VOTE A L'UNANIMITÉ

03.08.2021. VALIDATION DU NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE 2021/2022

Mme WARTEL Béatrice lit les propositions de changements dans le règlement intérieur pour approbation du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE les propositions émises

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document utile à la mise en place de ce règlement.

VOTE A L'UNANIMITÉ

04.08.2021. PROCEDURE DE LANCEMENT D'APPEL A CANDIDATURE A MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE PROJET DE COMMERCE SUITE AU RAPPORT DE LA CCI

Monsieur le maire expose au conseil municipal, le rapport d'étude de la CCI, sur le projet de création d'un bar restaurant multiservices sur la commune de La Chapelle aux Filtzméens.

Vu les conclusions favorables du dit rapport,
Vu que la commune dispose du foncier,

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Décide de lancer la procédure de lancement d'appel à candidature à maîtrise d'œuvre pour le projet de commerce,
Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

VOTE A L'UNANIMITÉ

Séance levée à 20h35

CR du Conseil Municipal du 31 aout 2021

M. VIART Benoit	M. MAINGUY Julien
M. ROBIN Patrick	M. RIVIERE Arnaud
M. AUVRET Miguel	M. PEREZ Bruno
Mme BENOIT WARTEL Béatrice	M.MORIN Johann